

AUTORISATION DE JURY NATIONAL SANS APPEL

AUTHORIZATION FOR AN NATIONAL JURY WITHOUT APPEAL

Conformément aux règles 70.5 et 91 des Règles de Course à la Voile 2021-2024, aux prescriptions de la Fédération Française de Voile et suite à la délibération du Bureau Exécutif de la FFVoile du 12 mars 2024, le Jury national composé de :

Éric HUMEAU (président)
Annick MARTIN
Gwenaël TOULOUZAN
Georges PRIOL
Philippe MICHEL

est autorisé à juger sans appel l'épreuve : TourVoile

organisée du 26 juin au 14 juillet 2024 par Brest Ultim Sailing.

Ce jury sera composé en permanence d'au moins 3 juges.

Cette autorisation sera affichée au tableau officiel d'information.

Fait à Paris, le 14 juin 2024

Romain Gautier
Président de la Commission Centrale d'Arbitrage

